

Décret n° 78-501 du 31 mars 1978 pris pour l'application de la loi du 22 décembre 1976 relative aux prélèvements d'organes.

31/03/1978

!!! Abrogé et codifié au code de la santé publique par le [décret n° 2003-642 du 21 mai 2003](#), art. 6-24° !!!
Voir dorénavant le [titre 3](#) du livre 2 de la 1ère partie du code de la santé publique.